

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**

**Séance du 18 février 2020**

**Présents** : Pascal MARCHELIDON, Roselyne DESCHAMPS, Alain RAMPON, Patrick GIBERT, Thierry MADDALIN, Nathalie BONNEAU, Vincent REY, Christiane PONGE (arrivée à 20h30)

**Absents** : Aurélien VELAY, Jean Paul CANTON, Pierre ALVARD,

**Procuration** :

**Secrétaire de séance** : Roselyne DESCHAMPS

**Monsieur Le Maire** constate que le **quorum** est atteint. Le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Concernant le compte rendu de la dernière séance, celui-ci ne fait l'objet d'aucunes remarques.

**Adoptée à l'unanimité**

**I – Piscine municipale**

Quatre entreprises ont été consultées, Hydrogard, Electreau Diffusion, Gard Pumps et Fages Piscines et Spa.

C'est cette dernière qui a été retenue. Elle a réalisé récemment la piscine de Barre des Cévennes.

Le coût de l'opération avoisine les 35 900 euros HT. Le plan de financement prévoit une participation de l'Etat et de la Région à hauteur de 9 000 euros, le département 5 900 euros et la commune 6 000 euros. Les travaux seront réalisés au mois de mai.

**Adoptée à l'unanimité**

**II – Programme de voirie 2020**

Les travaux se dérouleront sur la place avec enfouissement des réseaux, installations de bornes électriques, dépôt de graves et mise en discrétions des containers OM. Le programme est subventionnable à hauteur de 40% par le département. Une subvention est demandée à hauteur de 40% au titre de la DETR. Le SDEE participera à hauteur de 30% du montant des travaux de la partie réseau électrique.

**Adoptée à l'unanimité**

### **III – Tarifs de l'eau**

Ils restent inchangés pour 2020

**Adoptée à l'unanimité**

### **IV - Questions diverses**

La piste du Bougès sera fermée entre mai et juin par arrêté du Maire afin que l'ONF puisse effectuer les travaux de remise en état intégralement pris en charge par celui-ci.

Un point est fait sur la tenue des bureaux de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

La vente du fonds de commerce de la superette est en cours. Le panneau d'affichage doit être refixé tout comme une descente de gouttière.

Monsieur Le Maire annonce qu'il conduira une liste. Il dévoilera ses colistiers fin février.